Déclaration de l'UD CGT 41 sur la crise du COVID-19 et la situation des travailleur·ses

Pas « d'union sacrée » de l'UD CGT 41 mais une analyse lucide de la situation !

Au 5e jour de confinement, de mesures de restriction des déplacements et des contacts sociaux suite aux annonces du Président Macron du lundi 16 mars, dans le contexte de « guerre » sanitaire déclarée au coronavirus, il est fort probable que la période de 15 jours soit prolongée et que les mesures de restriction des libertés individuelles et des droits des salarié·es soient décrétées.

C'est ce que laisse présager le projet de loi visant à déclarer l'état d'urgence sanitaire décliné en 23 points et qui donnerait les pleins pouvoirs au gouvernement pour légiférer par ordonnances.

Derrière une communication gouvernementale de façade, sur les droits de nos concitoyen·nes, annonçant la suspension de toutes les réformes (retraite par points, l'assurance chômage), l'État poursuit dans une droite ligne, sa politique ultra-libérale. Et les mesures budgétaires exceptionnelles sont toutes orientées en soutien à l'économie et aux entreprises.

Dans une configuration déjà dégradée du système de santé publique, depuis des dizaines d'années par les pouvoirs successifs, les soignant·es, au bord de la rupture, en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire, alertent sans être entendus sur les dangers de maintenir l'activité dans les secteurs non vitaux.

Face au manque de personnel, de moyens matériels, y compris les protections contre le virus (masques, gants, blouses), le Loir-et-Cher ne faisant pas exception par rapport à la situation nationale, les personnels hospitaliers mobilisés pour garantir la continuité du service de santé publique alertent sur la saturation des lits d'hospitalisation, qui engendre des risques pour les malades, un tri dans les soins, et au final un nouveau recul face à l'égalité d'accès à l'offre de soins publique pour tous et toutes.

Le manque de protection ou de respect des consignes par les employeur·ses est dangereux y compris dans les autres secteurs qualifiés de prioritaire par le gouvernement comme le commerce, les transports, La Poste ou les banques. Cette situation est encore plus dramatique pour tous les salarié·es précaires.

Dans ce climat d'anxiété collective, renforcée par les annonces quotidiennes du pouvoir, le gouvernement n'entend prendre aucune mesure d'arrêt de la production des biens et services non essentiels.

C'est confirmé à travers les interventions des ministres de l'intérieur, du travail, et de l'économie. Christophe Castaner l'a dit: « *la décision du président permet à chacun de se rendre au travail quel que soit son travail* », le décret du 16 mars précisant que les trajets entre le domicile et lieu d'exercice de l'activité professionnelle, quelle qu'elle soit, sont autorisés. Bruno Lemaire l'a redit ce matin : « *il faut aller travailler* », pour sauver l'économie, en incitant les entreprises à verser la prime Macron 2020 et à signer des accords d'intéressements, qui existent déjà, et dans la réalité ne vont pas augmenter les salaires !

Ainsi, selon le président qui fustige l'indiscipline de la population, le risque sanitaire concerne le/la citoyen·ne dans sa vie sociale et non le/la travailleur·se dans son activité.
Et donc certains grands groupes industriels dont l'activité n'est pas indispensable aux besoins vitaux de la société, poursuivent la production.

En Loir-et-Cher, dans plusieurs entreprises de l'industrie et des services où l'activité doit être maintenue, les syndicats CGT sont mobilisés pour faire valoir les droits des travailleur·ses concernant la mise en place des mesures de protection contre la propagation du virus.

Ils agissent aussi et obtiennent la fermeture de sites comme à JTECKT-HPI, THALES ou la réduction de l'activité aux soins (à l'ADMR).

Dans d'autres entreprises, les salarié·es ont vu s'accentuer en quelques jours, la pression pour venir travailler. Ainsi chez Thiolat, la direction préfère préserver ses profits plutôt que la santé de ses salarié·es, en contestant leur droit de retrait, notamment du délégué syndical CGT, et le droit d'alerte du CSE.

A SYBEL, l'employeur a voulu faire revenir travailler ses salarié·es alors que deux cas de Coronavirus sont avérés dans l'entreprise.

Ces décisions, motivées seulement par la préservation des profits de certains grands groupes nous rappellent que, même en situation d'urgence sanitaire, les intérêts du capital, que Macron et son gouvernement mettent en musique, priment sur la santé et la sécurité des travailleur·ses. Et il s'agit bien d'une guerre de classe aussi car c'est la classe ouvrière qui se retrouve en 1ere ligne pour faire tourner le pays.

La crise sanitaire actuelle démontre que le système capitaliste est exsangue et qu'en pareilles circonstances, la course à la privatisation de tous les pans de l'économie, met en danger les salarié·es, privé·es d'emplois et retraité·es et notre modèle social dans son ensemble.

L'UD CGT 41 considère que l'urgence sanitaire nécessite de restreindre au minimum nos vies sociales pour aider ainsi les personnels soignant·es sur lesquels va peser toute la pression pour résorber la crise. Mais elle trouve tout aussi impératif de stopper toute production non vitale. Elle revendique que le gouvernement prenne toutes les mesures propres à garantir les droits des travailleur·ses en ces circonstances exceptionnelles :

- maintien de l'intégralité des rémunérations de tous les travailleur·euses, y compris celles et ceux en activité partielle ;
- prorogation automatique de tous les contrats en cours (CDD, intérim…) ; fermeture des agences d'intérim ;
- interdiction des licenciements, suspension du traitement de toutes les demandes déjà présentées par les employeur·ses d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, de ruptures conventionnelles collectives.
- établissement de la liste des emplois vitaux par le ministère du travail et fermeture de toutes les entreprises et services non concernés avec vérification de l'application par la préfecture ;
- mise en œuvre de mesures d'appui et de renforcement immédiates (embauches notamment) aux personnels de santé, du social, du médico-social ;
- mise à disposition des équipements de protection nécessaires et mise en place des mesures de prévention pour les salarié·es des secteurs indispensables ;
- prolongation automatique des titres de séjours et des autorisations de travail des étranger·es, régularisation immédiate de tous les travailleur·ses sans papier ;
- ouverture de centres d'accueil pour les sans-abris (logement, restauration et sanitaires)
- élargissement des mesures de report de paiement des factures et loyers à la population.

Cette crise sanitaire démontre une nouvelle fois la nécessité de renforcer notre protection sociale solidaire financée par le salaire socialisé et gérée par celles et ceux qui produisent les richesses : les travailleur·ses. Et celle de renforcer nos services publics de proximité pour la réponse aux besoins des populations, de développer réellement la recherche publique et de relocaliser des industries (comme par exemple celle des médicaments).

Aujourd'hui, la CGT de Loir et Cher est organisée pour intervenir aux côtés des salarié·es, privé·es d'emplois et des retraité·es pour lutter pour leurs droits, porter leurs revendications immédiates sur leur lieu de travail et le progrès social.

Blois le 21 mars 2020